



Montreuil, le 10/11/2023

FS DU 7 NOVEMBRE 2023

FORMATION SPÉCIALISÉE (FS) DU COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION DE RÉSEAU (CSAR)

Compte-Rendu de la CGT Finances Publiques

Case 450 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex • www.financespubliques.cgt.fr • dgfp@cgt.fr • [01.55.82.80.80](tel:0155828080)
• Suivez-nous sur [facebook](#) ou [twitter](#) : [T : @cgt_finpub](https://twitter.com/cgt_finpub) (Syndicat National CGT Finances Publiques) [F : @cgt_finpub](#) (CGT Finances Publiques)

Alors que les personnels sont dépossédés de leurs missions à la merci d'outils numériques qui dysfonctionnent, la DGFIP les dépossède maintenant de leurs espaces de travail sous prétexte de la poursuite des transformations des administrations de l'état.

L'obstination de la DG à ne pas vouloir entendre les revendications des représentants des personnels en matière de règlement intérieur (RI) du CSAR de la DGFIP et de sa FS par ces manœuvres continues n'hésitant pas à piocher ou retirer à son bon vouloir des éléments des RI DGAFP et ministériels, pour soi disant adapter celui DGFIP nous contraint aujourd'hui dans un RI à la baisse.

C'est bien un véritable verrouillage du dialogue social que la DG conduit depuis la création des nouvelles instances.

Cette méthode a grévée d'entrée la sincérité de l'approche de la DG en matière de dialogue social rénové et en ce qui nous concerne la FS d'amélioration de la sécurité, de la santé et des conditions de travail des agents.

La CGT Finances Publiques attendait donc de cette FS une autre attitude, pour juger, sur pièce, de la suite des opérations.

Concernant le budget :

La FS de Réseau n'a pas de budget propre mais dispose d'un droit de tirage de 600 000€ sur le budget de la FS ministérielle pour des projets importants et une partie des formations qui ont été financées en 2023.

Nous avons dénoncé l'opacité du versement des abondements budgétaires des FS locales en 2023 qui s'effectuent seulement depuis 3 semaines alors que beaucoup de départements ne tiendront plus aucune FS en 2023 mais en 2024. Comment cet argent va-t-il être dépensé ?

Nous avons obtenu qu'un point budgétaire soit fait à la FS en février 2024. Il nous semble que cela devrait être un point récurrent de la FS de Réseau comme cela est le cas dans chaque département depuis des années.

Sur l'amélioration de la sécurité des agents :

En lien avec les précédentes réunions dédiées à ce thème, la DG n'axait que sur les relations entre les personnels et le public. Nous avons insisté pour que les questions de sécurité interne aux services soient aussi traitées, notamment en matière de harcèlement moral et de violences sexistes et sexuelles.

La DG prévoit une communication sur Ulysse sur le déploiement du plan d'action sécurité des agents, précisant qu'elle travaille à améliorer les remontées via la future application de signalement « signal FIP » (qui sera ouvert à la consultation pour les OS avec « un accès en temps réel et une vision en entièreté. signal FIP ne subira plus le filtre hiérarchique de l'encadrement, car cela est fait pour libérer la parole »). Signal FIP est pour l'instant le dispositif de signalement et de traitement des incivilités et des agressions externe qui sera généralisé en fin d'année 2023, début 2024 et qui intégrera ultérieurement les signalements internes (RPS,VSS) courant 2024.

À notre demande, et en particulier au travers d'exemples précis d'errements de certaines directions en la matière, la DG rappellera aux directions que pour l'instant toutes les fiches de signalement non anonymisées (un signalement interne n'a pas moins de valeur que un signalement externe » dicit la présidente) doivent remonter à la DG et être communiquées aux représentants des personnels des FS au fil de l'eau.

Dans ce cadre des réunions de concertation autour de la protection juridique et fonctionnelle, l'accompagnement des agents victimes doivent se poursuivre sur la fin de l'année 2023 et en 2024.



FS DU 7 NOVEMBRE 2023

Le guide ministériel événement grave sera également diffusé à l'ensemble des directions.

La CGT a obtenu qu'une communication soit faite aux SG de chaque OS et aux secrétaires de chaque FS de tous les événements graves dès que l'administration en aura connaissance.

Concernant les exercices incendie et suite à la mise en place du télétravail et des nouvelles organisations du travail, de nouvelles équipes d'évacuation doivent être désignées et les exercices devront être effectués.

Concernant les exercices de confinement chimique les délégués à la sécurité doivent veiller à ce que les plans des zones de confinement soient affichées dans tous les bâtiments.

Sur la partie conditions de travail et agir sur l'organisation du travail :

L'outil ministériel ANACT d'auto-diagnostic des organisations en mode hybride a été abordé, mais sans documents ou présentation à l'appui. Suite à nos interventions la DG s'est engagée à envoyer le diagnostic ANACT concernant le périmètre DGFIP.

Un nouvel outil ministériel d'aide à la construction du DUERP (recueil des risques professionnels) baptisé PREVACTION a été expérimenté dans le Rhône. À nouveau, aucune présentation de cette expérimentation. Et pourtant, ce nouvel outil doit être déployé sur toutes les directions de la DGFIP en 2024. Nous avons rappelé que cette expérimentation n'a pas été concluante notamment en matière de configuration de l'outil informatique et sa matrice de cotation. Celle-ci apparaîtrait moins pertinente que la cotation débattue lors des anciens CHSCT entre les OS et les acteurs de prévention. Est-ce une volonté délibérée de notre administration de minorer les risques et de faire disparaître à plus ou moins longs termes l'expertise des acteurs de prévention ?

L'outil étant ministériel la DG s'est engagée à faire remonter la problématique au Ministère et à nous présenter un bilan en fin d'année. Elle s'est engagée à faire remonter nos réserves au secrétariat général sur les niveaux de cotations qui ne correspondent plus à la réalité des risques, nos remarques sur le rôle des assistants de préventions et la nécessité de mieux cadrer la note de campagne annuelle de recueillement des risques 2024.

Concernant les plans locaux d'action et de prévention santé sécurité au travail :

Il est précisé dans les textes que les plans d'actions locaux sur ce sujet doivent être adoptés avant la fin de l'année. Nous avons fait remonter que nombre de directions locales ne l'ont pas prévu et reportent le sujet à 2024.

De plus nous avons demandé qu'il y ait une interaction avec la sécurité bâimentaire et que les agents et les représentants des personnels en CSA et FS y soient le plus étroitement associés.

La DG va donc se rapprocher des directions et de la mission ECO FIP pour retravailler les questions de délais et d'agenda.

Le guide maintient dans l'emploi pour la prévention de la désinsertion professionnelle doit être réactualisé avant diffusion aux directions.

Globalement, on nous parle de conditions de travail, mais jamais d'effectifs disponibles en adéquation avec l'augmentation des charges de travail, ce qui devrait impliquer des recrutements à la hauteur des besoins des services.

Quant à la thématique « Agir en faveur de la sobriété énergétique et accompagner les impacts du changement climatique » :

Nous avons dénoncé la manipulation figurant dans la circulaire Borne relative à l'immobilier de l'État. Elle vise avant tout à accélérer les restructurations, les suppressions de sites, la généralisation du flex-office en corrélation avec une estimation disproportionnée du télétravail.

D'autre part, pour la CGT Finances Publiques, le sujet du changement climatique ne peut non plus se limiter à la sobriété énergétique, c'est-à-dire à la remise à niveau des chaudières et du relamping en ampoules LED des bâtiments de la DGFIP.

L'ensemble des OS a demandé que la question des ambiances de travail, et particulièrement au niveau thermique et leurs effets sur les conditions de travail, soient prioritaires, pour éviter toute instrumentalisation des questions environnementale au détriment des conditions de travail des agents et de la qualité du service public.

Nous avons demandé que le pôle ergonomique du ministère soit associé à ces travaux.

FS DU 7 NOVEMBRE 2023

À LA DEMANDE DES OS, ONT ÉTÉ ACTÉES DES THÉMATIQUES SUPPLÉMENTAIRES À TRAITER TELLES QUE :

- La mise en œuvre d'une expertise externe sur l'impact des nouvelles technologies sur l'exercice des missions et le travail des agents (dont l'IA). Celle-ci devrait être conduite par les prismes du data-mining au niveau du contrôle fiscal, du foncier innovant dans la sphère foncière et du contrôle hiérarchisé de la dépense dans la sphère comptabilité publique. Sur ce sujet il reste à définir un cahier des charges et un calendrier pour pouvoir engager l'expertise et définir qui va la mener.
- La politique immobilière ;
- L'impact des restructurations ;
- La sécurité bâtiminaire ;
- La programmation annuelle de la prévention des risques professionnels.

La CGT dénonce les restructurations-destructions de notre réseau et la volonté de la DG de développer les « flex-offices ». Mais cela ne la dédouane en rien de faire preuve de transparence sur ces néfastes réformes. Nous avons exigé un état des lieux 2023 précis des restructurations immobilières intervenues ainsi que pour les flex-offices mis en place.

Concernant le calendrier de la FS :

Nous avons obtenu la tenue d'une 4ème réunion de FS de Réseau sur la journée en décembre pour évoquer le cahier des charges de l'expertise externe sur l'IA.

Nous avons demandé que les FS Locales ne soient pas bridées sur le nombre de réunions, et que des FS Locales se tiennent en décembre dans toutes les directions (cf plan d'action et budget).

Pour la CGT Finances Publiques, nous nous engagerons sans état d'âme dans tous les travaux, campagnes et actions concrètes susceptibles d'améliorer les conditions de travail des agents. Mais nous ne participerons à aucun détournement du rôle de la FS au profit des restructurations-destructuration de la DGFIP, au détriment des conditions de travail des agents et de la qualité du service public.